



Assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2020

à 20h à la salle polyvalente de Villaz-st-Pierre

Présidence :	Monsieur Jacques Wicht, Syndic
Conseil communal	Mme Laetitia Reynaud, Vice-Syndic Mme Nicole Aeschlimann M. Sébastien Clivaz M. Dominique Kaech M. Frédéric Moullet, M. Jean-Daniel Roux Mme Patricia Zahno
Caissière	Mme Véronique Bovet
Secrétaire	Mme Christiane Rime
Présents :	61 personnes, majorité à 31 voix
Excusés :	Mme Catherine Mettraux, M. Jean-Marie Wicht
Scrutateurs :	MM. Louis Sallin et David Fontaine

Assemblée communale convoquée conformément à la loi sur les communes par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 48 du 27 novembre 2020, par une convocation personnelle pour les citoyens habitant à Lussy et desservis par la poste de Romont, par circulaire tout-ménage pour les autres ainsi que par affichage au pilier public de chaque village et insertion sur le site internet.

A 20h, M. Jacques Wicht, Syndic, ouvre l'assemblée et a le plaisir au nom du Conseil communal de souhaiter la plus cordiale bienvenue aux citoyens présents.

Cette année 2020 étant des plus particulières pour les raisons que nous connaissons toutes et tous, nous vous recevons dans la halle polyvalente en tenant compte des normes et directives sanitaires afin que tout se passe au mieux. Le port du masque est obligatoire, nous avons mis à disposition du gel hydroalcoolique et maintenu l'espace entre les chaises. Nous vous remercions pour votre compréhension.

M. Jacques Wicht nomme des scrutateurs :

MM. Louis Sallin et David Fontaine

M. le Syndic rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 3, alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les Communes (RLCo), la bande-son sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine assemblée communale. Ce procès-verbal sera visible sur le site internet de la commune dès sa rédaction.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, M. Jacques Wicht demande, lors des interventions, que chaque citoyen se présente par ses nom et prénom et attend que la personne qui tient le micro soit proche de lui. Ces informations sont absolument nécessaires à notre secrétaire pour la rédaction du procès-verbal de cette assemblée.

Tranctanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 septembre 2020

(il ne sera pas lu en assemblée mais peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet)

2. Budget 2021

2.1 Budget de fonctionnement

2.2 Budget d'investissement

2.3 Rapport de la Commission financière

2.4 Demandes de crédits

2.4.1 Achat d'une balayeuse pour l'édilité pour *fr. 115'000.-*

2.4.2 Remplacement de l'éclairage à la salle polyvalente à Villaz-st-Pierre pour *fr. 60'000.-*

2.4.3 Mise à jour du relevé cadastral des canalisations pour *fr. 60'000.-*

2.5 Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement

3. Planification financière

4. Règlements communaux - approbation

4.1 Règlement scolaire

4.2 Règlement de l'Accueil extrascolaire

4.3 Règlement sur le droit de cité communal

4.4 Règlement relatif à la participation communale sur le coût des soins dentaires

5. ABMG - Association à Buts Multiples des communes de la Glâne – approbation des nouveaux statuts

6. SLPP-GV Service de logopédie, psychologie et psychomotricité Glâne-Veveyse – approbation des nouveaux statuts

7. Divers

Avez-vous des remarques à formuler concernant le mode de convocation et du tractanda proposé à cette assemblée ?

Si ce n'est pas le cas, cette assemblée est reconnue apte à délibérer.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 septembre 2020

(il n'est pas lu en assemblée mais pouvait être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet)

M. Jacques Python souhaite qu'à la page 9, les titres budget et comptes soient ajoutés.

M. David Fontaine mentionne qu'aux pages 28-29 sur le sujet d'une éventuelle mise en place d'une limitation de vitesse à 30km/h au secteur du Péleret à Villarimboud, il lui semble qu'après l'intervention de M. Jacques Python, Mme Laetitia Reynaud avait dit que le Conseil allait réfléchir sur la question.

M. le Syndic mentionne que l'enregistrement va être réécouté et la modification sera faite si elle doit avoir lieu.

N'ayant plus de remarques, il passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 septembre 2020 est approuvé, à main levée, à l'unanimité.

2. Budget 2021

M. Jacques Wicht rappelle le déroulement de la présentation et l'approbation du budget 2021.

2.1 Budget de fonctionnement

M. Jacques Wicht rappelle que l'établissement d'un budget de fonctionnement est largement tributaire des charges liées régionales et cantonales. En parallèle, l'assemblée communale vote divers investissements.

Pour l'établissement de ce budget 2021, le Conseil communal en collaboration avec notre caissière Mme Véronique Bovet, a établi un budget raisonnable en tenant compte des événements 2020 dus au COVID-19 qui impactent fortement les charges du Réseau Santé de la Glâne, du Cycle d'Orientation et jusqu'aux locations de nos salles communales. Dans les produits, nous avons le montant de l'aide à la fusion de fr. 373'800.-

En maintenant le taux d'impôt communal à 85 ct, malgré la baisse de l'impôt cantonal pour 2021 votée récemment par le Grand Conseil fribourgeois qui impacte notre encaissement communal, nous pouvons vous présenter un budget de fonctionnement avec un très léger bénéfice. Les charges de ce budget sont de fr. 11'335'710.- et les produits de fr. 11'336'921.- qui génèrent un excédent de produit de fr. 1'211.-.

Il donne la parole à Mme Véronique Bovet qui débute la lecture du budget en prenant les têtes des chapitres et donnant des explications si nécessaire.

0 Administration

Les chapitres – *Assemblée communale, Conseil communal et Administration générale* – ne révèlent rien de particulier.

1 Ordre public

Les chapitres - *Protection juridique, Police du feu, Militaire, Protection civile, Protection de la population* – ne révèlent rien de particulier.

2 Enseignement

Les chapitres - *École enfantine, Cycle scolaire obligatoire, Ecoles spécialisées, Formation professionnelle et Administration scolaire* - ne révèlent rien de particulier.

3 Culture et Loisirs

Les chapitres – *Culture, Sport et Autres loisirs* - ne révèlent rien de particulier.

4 Santé

Les chapitres – *Hôpitaux, Homes médicalisés, Soins ambulatoires, Service médical des écoles* – ne révèlent rien de particulier.

5 Affaires sociales

Les chapitres – *Structures d'accueil de la petite enfance, Invalidité, Personnes âgées et Assistance* – ne révèlent rien de particulier.

6 Transports et communications

Routes communales et génie civil : une augmentation du budget de l'entretien des routes et éclairage a été faite de fr. 60'000.- à fr. 100'000.- pour les travaux d'entretien ponctuels et non pour la réfection des routes.

Les chapitres – *Chemins de fer fédéraux et Trafic régional* – ne révèlent rien de particulier.

7. Protection – aménagement de l'environnement

Approvisionnement en eau : une attribution à la réserve obligatoire d'un montant de fr. 44'246.- a été faite.

Protection des eaux : une attribution à la réserve obligatoire d'un montant de fr. 46'421.- a été faite.

Déchets ménagers : ce chapitre n'est pas couvert par les produits ; c'est couvert actuellement à hauteur de 90 %.

Les chapitres – *Entente intercommunale gestion des déchets Air-Pro, Cimetières-Columbariums, Correction des eaux, endiguement, Protection de la nature, Aménagement du territoire* – ne révèlent rien de particulier.

8 Economie

Les chapitres – *Agriculture, Forêts, Tourisme* – ne révèlent rien de particulier.

9 Finances et impôt

Impôts : Pour l'établissement des revenus, nous avons tenu compte des statistiques fiscales du Service cantonal des contributions de 2018 avec les recommandations dudit Service avec pour les revenus une augmentation de 3.5%, pour la fortune une baisse de 14%, pour le bénéfice des personnes morales une diminution de 14% et une diminution de 9% pour le capital des personnes morales.

La compensation de base allouée par l'Etat baisse de fr. 25'000.-.

Péréquation financière intercommunale : on note une diminution de fr. 37'000.-

Gérance de la fortune et des dettes : nous avons tenus compte d'un intérêt sur les dettes sans augmentation d'emprunt, car si tout va bien, nous n'aurons pas besoin d'emprunter. Les amortissements obligatoires ont augmenté par rapport à l'amortissement de la maison communale.

Les chapitres - *Immeubles divers, Maison communale, Bâtiment communal édilité, abris VsP, Abris PC Vivier VsP, Ecole des filles VsP, Ecole des garçons VsP, Salle de sport VsP,*

Ecole Petit-Clos VsP, Nouvelle école Ly, Ancienne école Ly, Abris PC Ly, Salle communale Vd, Ancienne école Vd et Bâtiment communal Vd – ne révèlent rien de particulier.

Autres postes : il s'agit du montant de fr. 373'800.- qui est l'aide à la fusion allouée par l'Etat, selon la convention de fusion.

Récapitulatif

Fonctionnement – récapitulatif		Budget 2021		Budget 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	1'052'406	115'680	1'091'145	118'360
1	Ordre public	196'399	86'116	189'020	79'243
2	Enseignement et formation	3'480'390	133'440	3'429'445	171'940
3	Culte, culture et loisirs	275'015	21'000	289'792	20'800
4	Santé	1'064'992	18'000	1'038'032	18'000
5	Affaires sociales	1'024'194		963'475	
6	Transports et communications	712'158	87'800	684'031	83'800
7	Protection – aménagement de l'environnement	1'646'147	1'609'482	1'764'064	1'769'027
8	Economie	39'319	250	42'103	250
9	Finances et impôts	1'844'690	9'265'153	2'330'528	9'567'744
	Totaux	11'335'710	11'336'921	11'821'635	11'829'164
	Excédent charges/revenus	1211		7'529	
	Totaux	11'336'921	11'336'921	11'829'164	11'829'164

M. Stéphane Nicolet relève que seule la récapitulation est présentée à l'écran, sans le détail des chapitres ; donc seuls les chapitres de l'écran pourraient être cités.

M. Jacques Wicht précise que le détail était à disposition sur le site internet. Sur la présentation seuls le récapitulatif et le résumé ont été insérés. C'est toujours intéressant de faire le détail de la distribution des différents postes. Mais si ce n'est plus nécessaire, le Conseil ne va plus le faire.

M. David Fontaine relève que la remarque a été mal comprise ; M. Stéphane Nicolet voulait préciser que si l'assemblée n'a pas le visuel lors de l'énonciation des chiffres, il est plus difficile de comprendre et de bien enregistrer.

M. Jacques Wicht prend note de la remarque et le Conseil va définir de la meilleure solution pour présenter le budget communal.

Mme Heidi Trillen mentionne que le tableau est peu lisible et cela mériterait d'avoir le détail dans le bulletin, comme les autres années.

M. Jacques Wicht précise que cela demande ainsi un bulletin fort épais. Actuellement, on arrive à l'imprimer avec nos imprimantes communales. Le détail rajoute des pages et on devrait le faire imprimer à l'extérieur. Cela étant, il prend note et le Conseil avisera par la suite.

M. Gérard Chammartin se questionne face au point 9, Finances et impôts : comment faire la relation entre les différents chiffres ? les impôts ça lui parle mais les finances ça lui paraît un peu vague. Y aurait-il pas la possibilité de séparer ces deux chapitres ?

M. Jacques Wicht précise qu'on agit avec un plan comptable défini par l'Etat et c'est ce dernier qui donne les têtes de chapitres ; on ne peut ainsi pas séparer les éléments.

M. Jacques Python s'interroge sur le point de l'école primaire - salaires surveillants des bus scolaires - pour un montant de fr. 3'300.-, et se demande de quoi il s'agit ?

M. Jacques Wicht indique que la Loi scolaire précise que si le temps entre l'arrivée des enfants et le départ des bus ou le début de l'école dépasse 12 minutes, on doit mettre quelqu'un pour surveiller les enfants. Vu que les horaires sont difficiles à coordonner sur les 10 minutes de temps, c'est donc un enseignant qui fait la surveillance et il est payé pour ces moments.

M. Jacques Python relève le montant de fr. 156'000.- pour les transports scolaires qui lui paraît énorme, ce qui donne environ fr. 800.-/jour.

M. le Syndic indique que jusqu'il y a deux ans, lors du vote de la loi scolaire, nous avions droit à une indemnisation de l'Etat ; mais depuis lors, les transports scolaires sont complètement à notre charge. Précédemment, nous avions environ fr. 90-95'000.- qui étaient payés par l'Etat.

M. Jacques Python demande ce que comprend le montant de fr. 7'200.- pour la location de salle dans le chapitre Enseignement ?

M. Jacques Wicht expose le fait que le local paroissial est actuellement loué pour accueillir une salle de classe.

M. Jacques Python requiert une explication sur point Sport - imp. interne personnel communal - pour fr. 8'500.- ?

M. le Syndic indique que cela comprend la tonte du terrain de foot de Villaz-st-Pierre qui est effectué par notre personnel communal.

M. Jacques Python souligne qu'il y a maintenant deux terrains de football, donc qu'est-ce qui est fait à Villarimboud ?

M. Jacques Wicht relève que c'est une autre façon de procéder par rapport au Club de foot. Anciennement, la commune de Villaz-st-Pierre avait un traitement par rapport au terrain de football. La commune de la Folliaz n'avait pas forcément le même processus. Cela tient du ménage du Club de football Villaz/Villarimboud.

M. Jacques Python demande si cela peut être revu dans les règlements communaux ?

M. Jacques Wicht précise que cela n'a rien à voir avec les règlements communaux, la Commune ne s'immisce pas dans les sociétés sportives. Cet accord a été élaboré par rapport au football et ainsi repris.

M. Jacques Python trouve surprenant que cela ne change pas, car les coûts attribués l'an passé sont de fr. 8'600.- alors qu'on était que la commune de Villaz-st-Pierre.

M. Jacques Wicht précise que cela ne change rien, il ne faut pas mélanger les choses. Cela dépendait de l'ancienne commune de Villaz-st-Pierre.

M. Jacques Python prend le point Déchets ménager où le ramassage du gazon et branches est prévu pour fr. 31'000.- alors que pour 2020 il y avait fr. 16'000.-. Il a fait une proposition pour diminuer ce coût il y a deux ans : la commune pourrait louer une déchiqueteuse à raison de deux fois par année afin que les privés puissent venir faire le travail pour leurs branches. Il y a quelque chose qui pourrait être amélioré, ce qui diminuerait les charges du personnel communal. A Praroman, commune qui a à peu près la même grandeur que chez

nous, ils le font à raison de deux fois par année où il mandate une entreprise qui se rend chez les privés. Cela coûte fr. 118.-/h ; la commune finance la première demi-heure et le privé paie le surplus. C'est un sujet qui doit être repensé pour une nette économie.

M. Jacques Wicht mentionne que M. Moullet, Responsable des déchets, en prend note.

M. Jacques Python aborde le point Finances et impôts avec une contribution immobilière pour fr. 620'000.- qui s'avère être le même montant que l'année précédente. Il trouve cela bizarre du fait que la commune accueille de nouvelles constructions.

M. Jacques Wicht confirme effectivement la construction de nouveaux bâtiments mais en même temps précise que la quantité reste moindre et ce montant a été estimé en fonction.

M. Jacques Python pense que le budget n'a pas été calculé de manière précise ou studieuse.

Mme Véronique Bovet fait savoir que la contribution immobilière est facturée sur la base d'un avis de taxation ; si on n'en a pas défini pour une maison qui est terminée, on ne peut pas en tenir compte. Si une construction a été faite il y a une année, nous ne l'avons pas sur les données fiscales. Il est difficile d'estimer mais en même temps cela ne va pas faire une grande différence.

M. Jacques Wicht donne la parole à la Commission financière, son président, M. Jacques Esseiva.

M. Jacques Esseiva apporte des précisions sur l'intervention de M. Jacques Python. Il assure que la Commission financière a examiné le budget et il ne peut pas laisser dire que le budget n'a pas été fait de façon studieuse ; Mme Véronique Bovet fait un travail incroyable chaque fois, les demandes sont chaque fois justifiées. Pour la contribution immobilière, c'est difficile, il y a beaucoup d'inertie. Pour un budget de 11 Mio, si on est à fr. 5'000.- près, vous ne pouvez pas dire qu'il n'est pas fait de façon studieuse. Il peut se porter garant, Mme Véronique Bovet fait un travail incroyable.

M. Jacques Esseiva donne lecture de son rapport (en annexe) avec la conclusion suivante :

Réunis en séance le 10 novembre 2020 avec des représentants du Conseil Communal et de l'administration, 4 membres de la Commission financière de la Commune de Villaz ont examiné les points qui vous sont soumis lors de cette assemblée. Elle a porté une attention soutenue aux budgets et a échangé sur différentes positions. La Commission financière s'est ensuite retirée pour délibérer et a donné son avis aux conseillers communaux présents.

2.1 Budget de fonctionnement 2021

La Commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour 2021. Tous les postes ont été passés en revue et les explications nécessaires ont été données par les membres du Conseil communal et la caissière.

La Commission financière vous propose d'approuver ce budget de fonctionnement présentant un excédent de revenus de fr. 1'211.-, pour des charges de fr. 11'335'710.- et des produits de fr. 11'336'921.-.

M. le Syndic remercie M. Jacques Esseiva pour son rapport, pour le soutien à Mme Véronique Bovet et à notre Conseil communal et il peut relever qu'on fait un travail studieux et réfléchi par rapport à ce qu'on vous présente chaque année.

2.2 Budget d'investissement

La parole n'étant pas demandée, M. Jacques Wicht passe au budget d'investissement. La totalité des investissements représentent des reports d'investissements non terminés ou exécutés, ainsi que trois crédits qui vous seront présentés par la suite.

Il donne la parole à Mme Véronique Bovet pour la lecture du budget de fonctionnement 2021 reprenant uniquement les têtes de chapitres.

6 Transport et communication

Routes communales et génie civil :

Le montant de fr. 830'900.- représente des reports des années précédentes. Le projet de la présélection de la route cantonale pour l'accès à la Route de la Fin a été supprimé du budget car elle n'était plus nécessaire selon l'Etat de Fribourg. Aussi, l'achat d'une balayeuse a été inséré ; proposition qui sera présentée dans les crédits à voter.

7 Protection et Aménagement de l'environnement

Approvisionnement en Eau : il y a aussi un report avec un ajout de fr. 30'000.- pour la mise à jour du relevé des canalisations dont le crédit sera présenté par la suite.

Protection des eaux : il y a aussi un report avec un ajout de fr. 30'000.- pour la mise à jour du relevé des canalisations dont le crédit sera présenté par la suite.

Déchets ménagers : c'est un report du crédit d'étude pour la nouvelle déchetterie.

9 Finances et impôts

Salle de sport : un crédit de fr. 60'000.- a été prévu pour la rénovation de l'éclairage de la salle de sport à Villaz-st-Pierre ; crédit qui doit être voté par la suite.

Récapitulatif :

Investissement – récapitulatif		Budget 2021		Budget 2020	
1	Ordre public			74'508	52'696
6	Transports et communications	830'900		1'478'900	
7	Protection – aménagement de l'environnement	231'200		357'000	
9	Finances et impôts	60'000		1'198'000	
	Totaux	1'122'100		3'108'408	52'696
	Excédent charges		1'122'100		3'055'712
	Totaux	1'122'100	1'122'100	3'108'408	3'108'408

Aucune question n'est posée.

2.3 Rapport de la Commission financière (en annexe)

M. Jacques Wicht propose de passer d'abord à la votation des crédits proposés avant le rapport de la Commission financière.

2.4 Demandes de crédits

2.4.1 Achat d'une balayeuse pour l'édilité de fr. 115'000.-

M. le Syndic donne la parole à M. Dominique Kaech, Conseiller responsable de l'Édilité.

M. Dominique Kaech explique que le Conseil communal a opté pour doter le Service de l'édilité d'une balayeuse. Il expose la situation en relatant l'essai de trois machines différentes dans le courant de l'année et c'est la balayeuse de l'entreprise Boschung qui a été retenue qui est la plus avantageuse et certainement la plus fiable avec un service après-vente de proximité. Les communes de Romont et Ursy utilisent également ce genre de machines de la même marque ; ce qui nous conforte dans notre choix.

L'édilité doit avoir des équipements performants et une flexibilité dans leurs interventions. Il y a de nombreuses places dans les trois villages et environ 50km de routes. Le balayage régulier pour les centres des villages soignera l'image de la commune. Le désherbage mécanique avec des brosses ménagera l'environnement au vu de l'interdiction d'utiliser des désherbants. Le coût actuel pour la location d'une balayeuse à raison de deux fois par année est d'environ CHF 12'000.- voire fr. 15-18'000.- plus le coût d'une personne de l'édilité qui l'assiste. Pour exemple, la commune de Romont nettoie tous les 10 jours leurs places et cela leur fait environ 300 heures de travail.

Le gain pour la commune est de la flexibilité, de la propreté, le respect de l'environnement, de la motivation pour les employés qui disposeront d'un outil performant alors que le Service n'est que peu équipé actuellement. Cette balayeuse peut être utilisée pour d'autres travaux tels que le ramassage des feuilles. Il propose à l'assemblée de rejoindre sa proposition.

M. Jacques Python prend la parole pour démontrer son point de vue relevant le montant très élevé pour cette machine pour une commune ne comptant que 2300 habitants. Il a établi un calcul avec la proposition de la commune avec l'achat pour fr. 115'000.- avec un amortissement sur dix ans plus le coût annuel de l'impôt, les assurances, l'essence, l'entretien, l'achat de petit matériel, le conducteur, ce qui reviendrait à fr. 19'000.-/an. Il expose sa proposition qui donne une location d'une machine à raison de fr. 180.-/h, ajoutant le déplacement jusqu'à fr. 200.- et pour quatre balayages par année, environ 50km, pour les centres des trois villages environ 20km, il arrive à un montant de fr. 5'740.- /an. Il relève l'argument des mauvaises herbes qu'on ne peut plus traiter, ce qui est correct. Il rappelle qu'il avait demandé il y a deux ans que la Route de la Forêt soit colmatée afin de ne pas avoir de repousses de mauvaises herbes mais cela n'a pas été fait. Sur Villarimboud, un colmatage a été effectué sur la route de Châtonnaye mais pas sur Villaz-st-Pierre. Ce sont des détails qui ne doivent pas être négligés. Il pense qu'une réflexion doit se faire dans ce sens. C'est sa proposition sur ce parallèle de calcul.

M. Dominique Kaech signale que le coût annuel de fr. 5'000.- n'est pas possible. Selon une facture de l'entreprise Andrey, un passage en avril 2020 dans les trois communes a coûté fr. 6000.-. C'est plutôt fr. 5'000.- par passage.

M. Jacques Python n'est pas d'accord avec la réponse de M. Dominique Kaech. Il a calculé avec une entreprise qui fait des travaux publics.

M. le Syndic précise que la position de M. Jacques Python a été bien comprise mais que la commune n'a pas les mêmes calculs. On a une facture avec un passage de fr. 6'300.-, cela augmenterait avec deux passages, du personnel pour accompagner le chauffeur afin de bien l'orienter. Il donne la parole à M. Jean-Daniel Roux qui s'est occupé dans un premier temps, avec le personnel de l'édilité de faire les tests des différentes machines et peut apporter d'autres éléments pour la nécessité et le bien au niveau du territoire communal autant pour les habitants se promenant sur les places que pour l'image qu'on peut donner. Il pense que cela n'est pas un montant exorbitant dans les chiffres communaux. On peut très bien louer et dans dix ans on se retrouve dans la même situation avec la même discussion.

M. Jean-Daniel Roux prend la parole, relatant le chemin et la réflexion ayant abouti à la proposition du crédit. L'édilité a testé plusieurs machines pour arriver à sélectionner la machine Boschung ; une vidéo présentée à l'écran démontre la performance de la balayeuse sur les routes communales avec un désherbage. M. Jean-Daniel Roux précise qu'elle peut effectuer un travail en une heure contre une demi-journée de deux employés communaux. La balayeuse Boschung S2 a une largeur maximum de travail de 2.60m avec les trois balais, qui est adaptée à nos routes d'une largeur de 5-5.50m ; ce qui fait que l'entier de la route peut être nettoyé avec un aller et retour ; elle a une largeur de machine qui peut passer également sans problèmes les trottoirs, environ 1.2m. Elle a 75 chevaux. Elle bénéficie de brosses métalliques, un karcher avec un réservoir, peut nettoyer les bancs et les places au centre des villages ainsi que les emplacements après les fêtes. Ce n'est pas seulement du balayage. Une machine se doit d'être maniable et celle sélectionnée dispose d'une direction articulée pour les passages aux endroits étroits. En cas d'orage, elle peut également nettoyer les grilles d'évacuation avec un bras qui peut se déporter ; pouvant nettoyer toutes ces grilles en un jour. Cela diminue le temps de travail des employés. Il faut relever qu'avec une grande machine, ce genre de travail plus spécifique n'est pas possible. L'achat de cette balayeuse démontre des atouts non négligeables tels que la réduction de la quantité de travail, de l'énergie, de la fatigue et assurant une plus grande sécurité des employés avec un travail efficace.

M. Jean-Daniel Roux relève également la fonction d'aspirateur de poussières fines à travers des filtres. Elle peut être utilisée durant toute l'année, par exemple pour la récupération des feuilles. Elle va être souvent mise en fonction. C'est important pour obtenir une certaine autonomie, cela va motiver nos ouvriers avec un outil moderne avec une économie d'heures de travail.

Il spécifie que cette machine peut nettoyer 25'000m²/h sous certaines conditions. Il ne peut que conseiller à l'assemblée d'approuver cet achat qui va apporter une aide inestimable à nos employés communaux.

M. Guy Sierro s'exprime en mentionnant qu'il travaille pour une entreprise de récupération des bouteilles PET, qui possède une telle machine. Il fait savoir que ces machines sont faites pour ramasser un maximum de détritiques sur un minimum de mètres linéaires. Elle n'est pas faite pour 50km et ramasser de la terre, de l'herbe et des feuilles. C'est principalement des déchets qui doivent être déposés dans des décharges bioactives voire même des déchets incinérables. Si la commune a besoin un jour d'une telle machine, il reste persuadé que la location est de loin la meilleure solution pour deux raisons ; la première est de pouvoir choisir la taille de l'objet selon le travail à effectuer. Il pense que ces engins sont des souffre-misère ; au début en état de neuf, elle tourne très bien mais par la suite dès que des problèmes arrivent, il n'y a qu'un seul fournisseur qui peut faire payer ce qu'il veut. Il est opposé à cet achat et pense que la location est de loin la meilleure solution.

M. Jean-Daniel Roux relève que la location ne permet pas de faire des balayages très souvent au vu des tarifs.

M. Guy Sierro indique que nous savons très bien que ce qui part dans cette balayeuse doit être mis dans une décharge bioactive. Donc mettre de l'herbe et de la terre dans une décharge bioactive, c'est juste idiot. Ce n'est pas fait pour ça.

M. Jean-Daniel Roux mentionne que les déchets de la machine louée devront également être mis dans une décharge bioactive.

M. Guy Sierro dit qu'il faut profiter des gens qui font cela régulièrement et garder les fr. 100'000.- pour autre chose à l'édilité. Ils seront bien plus utiles ailleurs.

M. Jean-Claude Pache demande si une place est prévue pour le stockage de la machine ?

M. Jean-Daniel Roux confirme que cette machine peut être entreposée dans le local de l'édilité à Villarimboud.

M. Jean-Daniel Roux précise qu'au niveau des coûts d'entretien, les charges variables sur une telle machine sont environ fr. 30.-/h. Si on estime le temps de travail à 250h/an, cela revient à fr. 7'500.-.

M. Guy Sierro pense qu'il faut compter le double pour faire le même travail.

M. Jean-Daniel Roux indique bien qu'il faut au maximum entre fr. 19-20'000.- alors que 4 ou 5 locations représentent fr. 25'000.-.

M. Gérard Chammartin trouve les avis intéressants. Il propose un report de l'achat et que M. Guy Sierro pourrait tester et analyser les points mis en avant pour être sûr de cette dépense.

M. Jacques Wicht relate qu'au niveau de la commune, une discussion s'est faite avec le personnel de l'édilité, par rapport au temps que ce travail prend. Il donne l'exemple de la route salie par un agriculteur qu'il y a 10 ou 15 ans elle aurait été nettoyée par l'agriculteur mais ce qui n'est plus le cas à l'heure actuelle. C'est notre Service de l'édilité qui doit s'occuper de ces routes régulièrement encombrées ou alors cela part dans les eaux claires, polluant peut-être la Glâne ou autres.

La commune propose cet objet car on est convaincu par la nécessité de cet achat. On peut faire tous les calculs mais ce n'est pas un comparatif de rentabilité. On a tenu compte du besoin, de la nécessité, de quelque chose qui doit être disponible. Il cite différents exemples tels que le nettoyage de place après une fête, ou lors de la récolte des objets encombrants où il a fallu à nos employés communaux deux heures de nettoyage alors que cela aurait pu être effectué par la balayeuse en moins de temps et de personnes.

M. Freddy Panchaud prend la parole et exprime son étonnement par rapport à ces avis divisés. La commune s'est agrandie avec beaucoup de kilomètres de route. Si on compare avec Romont qui effectue plusieurs balayages par année, notre commune est presque plus grande au niveau superficie. Cette machine proposée est utilisée par plusieurs communes dans la région ; cela est important, voyant que cela fonctionne. L'édilité a un cahier des charges assez impressionnant et si on peut décharger un peu le personnel par rapport à tout ce qu'ils font avec une nouvelle balayeuse, ce serait bien d'aller dans ce sens. Les employés de la voirie méritent vraiment l'achat de la balayeuse.

M. le Syndic donne la parole à la Commission financière, son président, M. Jacques Esseiva.

M. Jacques Esseiva fait quelques remarques en tant que citoyen : il pense que personne n'a discuté le fait que ce n'était pas utile d'avoir une balayeuse, le fait est prouvé. La discussion doit être orientée sur le fait de la louer ou de l'acheter.

La deuxième chose : la commune est plus étendue, à mon avis ce n'est pas un argument car ces machines sont faites ou pour les zones industrielles ou des villes, etc. La dernière chose est un pincement au cœur car cela fait des années qu'il fait partie de la Commission financière et cela ne fait jamais plaisir de donner un préavis négatif. La Commission financière doit regarder l'aspect financier et elle n'a pas à dire si c'est utile ou pas. Il trouve que cela est utile mais financièrement ce n'est pas la bonne décision.

Il donne lecture du rapport de la Commission financière :

2.4.1 : Achat d'une balayeuse pour l'édilité pour fr. 115'000.-

« Tout d'abord, nous aimerions remarquer que le personnel de l'édilité fait un excellent travail et nous les en remercions. Cependant, du point de vue financier, l'achat d'une balayeuse n'est pas judicieux. Certes, cette machine apporterait une grande indépendance et flexibilité, mais les coûts sont trop élevés par rapport aux avantages d'un tel achat.

- a) Les frais financiers sont plus élevés que les locations ponctuelles
- b) Il faut ajouter encore les frais d'assurance, de maintenance et d'éventuelles pannes. Ces machines sont très spéciales et les pièces de rechange sont chères. Nous serons dépendants du fabricant qui sera le seul à livrer les pièces et nous prenons un risque financier.
- c) Contrairement à un chasse-neige ou une saleuse où il faut pouvoir réagir tout de suite, il est possible de planifier à l'avance la location d'une balayeuse. Dans ce cas, une totale indépendance n'est pas indispensable.
- d) De plus, en nous basant sur notre expérience professionnelle, nous pensons que le territoire de la commune est trop étendu. Ce genre de machine est destiné selon nous à des villes ou des zones industrielles.

Il est clair que quelques fois dans l'année (par exemple après la récolte des déchets encombrants), une telle balayeuse est utile. Le personnel de l'édilité mérite d'avoir cette aide technique, mais cela se planifie. Nous pensons qu'il est préférable de louer une machine ce qui permet d'avoir le bon modèle au bon moment et qui financièrement est plus intéressant.

A l'unanimité des membres présents, la Commission financière vous propose de refuser le crédit d'investissement de fr. 115'000.- pour une balayeuse pour l'édilité car financièrement cet achat n'est pas judicieux.»

M. le Syndic remercie M. Jacques Esseiva et explique les frais financiers pour cette acquisition qui s'élèvent à fr. 18'975.- annuellement. Un emprunt ne s'avère pas nécessaire, les liquidités communales suffisent.

N'ayant plus de question, M. le Syndic précise que le Conseil communal recommande l'assemblée d'accepter l'achat de la balayeuse. Il sollicite votre autorisation pour l'engagement d'un crédit d'investissement de fr. 115'000.-. Ainsi, il passe au vote.

La demande de crédit pour l'achat d'une balayeuse est acceptée, à main levée, par

Oui	37
Non	17
Abstentions	7

M. Jacques Wicht remercie l'assemblée d'avoir accepté ce crédit. Il comprend les arguments discutés. Merci pour le personnel de l'édilité.

2.4.2 Remplacement l'éclairage à la salle polyvalente à Villaz-st-Pierre pour fr. 60'000.-

M. Jacques Wicht donne la parole à M. Sébastien Clivaz, Conseiller responsable des bâtiments, pour la présentation de cette demande de crédit.

M. Sébastien Clivaz commente le remplacement des luminaires au vu de l'ancienneté de l'éclairage actuel, 2003, dont certaines ampoules ne peuvent plus être changées aujourd'hui même. Au vu de l'évolution de l'éclairage en LED, la durée de vie est bien supérieure à ce qui est en place actuellement et bien moins énergivore. Un remaniement de l'éclairage permettra de mieux uniformiser la lumière au niveau du sol et ainsi mieux régler l'intensité sur l'entier de la partie sportive et la galerie. Nous gagnerons en efficacité énergétique, en durée de vie et en confort d'utilisation.

M. Michel Scaiola désire savoir si l'économie d'énergie a été calculée ou estimée ?

M. Sébastien Clivaz indique que ce calcul n'a pas encore été fait car il faut procéder à une séparation de la consommation spécialement pour la salle. Cela doit se situer entre environ 50-60% en-dessous avec un rendu lumineux plus important. Ce calcul pourra être fait ultérieurement.

M. le Syndic remercie M. Sébastien Clivaz et donne la parole à la Commission financière.

M. Jacques Esseiva se prononce pour la Commission financière :

2.4.2 Remplacement de l'éclairage à la salle de Villaz-st-Pierre

Il est important d'être à jour avec les technologies existantes. A l'unanimité des membres présents, la Commission financière propose d'approuver le crédit d'investissement de fr. 60'000.-. Toutes les explications ont déjà été fournies par le Conseil communal.

M. Jacques Wicht présente les frais financiers qui s'élèvent annuellement à fr. 2'700.-. Un emprunt ne sera pas nécessaire puis que le financement sera fait par les liquidités communales.

N'ayant plus de question, M. le Syndic transmet le message du Conseil communal qui recommande d'accepter le remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente de Villaz-St-Pierre. Il sollicite votre autorisation pour l'engagement d'un crédit d'investissement de fr. 60'000.-. Ainsi, il passe au vote.

La demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage à la salle polyvalente est acceptée, à main levée, par

Oui	60
Non	0
Abstention	1

2.4.3 Mise à jour du relevé cadastral des canalisations pour un montant de fr. 60'000.-

M. Jacques Wicht donne la parole à M. Jean-Daniel Roux pour la présentation de ce crédit.

M. Jean-Daniel Roux explique le but d'avoir ce relevé mis à jour pour les eaux claires, eaux usées et défense incendie. Ce travail va être effectué sur plusieurs années ; en premier, lors de la construction de nouveaux tronçons, lors de la réparation de conduites ou d'hydrants. A chaque réparation, actuellement on fait venir le géomètre afin de faire le relevé avec des données GPS pour avoir un emplacement exact. Par la suite, les plans sont remis à jour. Actuellement, on a des plans sous forme informatique mais pas toutes les conduites sont répertoriées et cela relève de l'estimation. Parfois il est difficile de les trouver. Le but est aussi de repérer les vannes d'eau individuelles de chaque maison pour pouvoir intervenir rapidement. Sur le plan cadastral des canalisations, figure le tracé des infrastructures de diverses conduites avec repérage GPS, l'indication exacte des tracés, le diamètre des conduites, l'indication exacte des vannes de fermeture des vannes privées par tronçon, l'indication de la profondeur des conduites. Le but est de repérer rapidement les conduites pour des réparations rapides et efficaces.

M. le Syndic remercie M. Jean-Daniel Roux et donne la parole à la Commission financière.

M. Jacques Esseiva donne lecture du préavis :

2.4.3 Mise à jour du relevé cadastral des canalisations pour fr. 60'000.-

Sans informations et données sûres, il est difficile d'effectuer un bon travail. A l'unanimité des membres présents, la Commission financière propose d'approuver le crédit d'investissement de fr. 60'000.-. Toutes les explications ont déjà été fournies par le Conseil communal.

N'ayant pas de question, M. le Syndic transmet le message du Conseil communal qui recommande d'accepter la mise à jour du relevé cadastral des canalisations. Il sollicite votre autorisation pour l'engagement d'un crédit d'investissement de fr. 60'000.-. Ainsi, il passe au vote.

La demande de crédit pour la mise à jour du relevé cadastral des canalisations est acceptée, à main levée, à l'unanimité.

2.5 Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement

M. Jacques Esseiva transmet le préavis de la Commission financière sur le budget d'investissement.

Les demandes de crédits en 2021 restent raisonnables. Nous pouvons financer les montants prévus. La Commission financière vous propose d'accepter ce budget dont les investissements se montent à fr. 1'122'100.- ; la très grande majorité sont des reports.

La Commission financière profite de l'occasion pour remercier l'ensemble du Conseil et le personnel communal. Ils effectuent tous un excellent travail et personnellement un grand bravo à Mme Véronique Bovet, c'est vraiment un plaisir de collaborer avec elle.

Finalement, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année qui seront malheureusement particulières et une bonne année 2021 qui sera très probablement meilleure que 2020.

M. le Syndic remercie M. Jacques Esseiva et relève l'excellente collaboration avec la nouvelle Commission financière et passe au vote.

Le budget de fonctionnement 2021 est accepté, par main levée, par

Oui	59
Non	0
Abstentions	2

Le budget d'investissement 2021 est accepté, par main levée, par

Oui	53
Non	3
Abstentions	5

M. Jacques Wicht remercie l'assemblée.

3. Planification financière 2022 - 2026

M. Jacques Wicht présente et explique cette planification financière qui est projetée à l'écran.

LIBELLES	CHARGES					
Total général	3 550 000	3 123 000	850 000	880 000	1 500 000	0
Bénéfice / perte	0	0	0	0	0	0
Total investissements	10 003 000					

N°	Type	LIBELLES	2022	2023	2024	2025	2026
21	A	Ecole Petit-Clos_Etage		1 500 000			
21	R	Rénovation CO (fonctionnement)					
41	R	RSG (attente décision Site Billens)					
62	A	Réfection de routes diverses	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
62	A	Réfection Route Chaussia vsp		230 000			
65	C	Passage sous-voie	400 000	200 000	200 000	100 000	1 000 000
70	A	Eau Baudia vsp	150 000				
70	A	Eau Route Chaussia vsp		315 000			
70	A	Eau selon constructions éventuelles	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
70	A	Eau liée aux travaux routiers	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
71	A	Epuraton Baudia vsp	300 000				
71	A	Epuraton Blessonnay vsp			250 000		
71	A	Epuraton Rte Villarimboud				80 000	
71	A	Epuraton Rte Chaussia vsp		378 000			
71	A	Epuraton selon Réfection de routes diverses	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
72	A	Déchetterie	2 100 000				
78	C	Site pollué - Le Vivier (pour mémoire)					
947	A	Salle sport (Chauffage)				200 000	
967	A	Bâtiments Villarimboud Etude	100 000				
940a	A	Intérêts 2%	71 000	62 460	19 000	17 600	30 000
940b	A	Amortissements obligatoires 4%	142 000	124 920	38 000	35 200	60 000

La loi sur les communes régit à son article 86d les dispositions relatives au plan financier. Ce dernier couvre une période de cinq ans et doit régulièrement être mis à jour, au minimum une fois par année. Il est adopté par le Conseil communal, sur préavis de la Commission financière. Il est communiqué à la Commission financière et à l'Assemblée communale. Le Conseil communal y fait figurer les investissements qu'il envisage de réaliser sur cinq ans, ce qui lui permet aussi de calculer les incidences de ces investissements sur le fonctionnement de la Commune pour la même période.

Cette planification financière reste soumise à de fortes variations, surtout en matière fiscale, qui peuvent avoir des incidences non négligeables sur le programme d'investissement initialement prévu. Des surprises en matière d'infrastructures peuvent également bouleverser ce plan financier.

Par ces mesures structurelles d'économies, l'Etat pourra affecter des nouvelles charges aux Communes avec des incidences sur les finances communales.

La planification financière qui vous est présentée lors de cette assemblée communale expose des charges relatives dès l'année 2022. Le Conseil communal est conscient qu'il devra fixer les priorités dans les futurs investissements.

La nouvelle comptabilité communale, MCH2, dès 2022 nous indiquera s'il sera nécessaire de prévoir une augmentation du coefficient fiscal.

Ecole Petit-Clos – étage : prévision que l'on met au vu de l'évolution démographique de notre commune et qui sera probablement à repenser dans les deux ans qui viennent si on a besoin d'augmenter la capacité de notre école.

Réfection des routes diverses : on ajoute un montant régulièrement par rapport à nos routes qui ont besoin d'être amélioré, soit d'être revues par rapport à ce qui se passe et dans lesquelles, on profite d'y faire ce qui est du souterrain par exemple, pour l'eau, les conduites, etc.

Rte de la Chaussia : on vient de terminer la route de la Fin où on a mis en séparatif l'épuration et les eaux : c'est un objectif pour la prochaine législature pour la mettre aussi en séparatif pour l'épuration et tout ce qui s'en suit pour les bâtiments qui sont sur place.

Passage sous voies : pour votre information, l'Office fédéral des transports prévoit un passage sous voie à Villaz-st-Pierre pour 2025 et 2026. La réalisation et les travaux se font en collaboration avec l'Etat de Fribourg. La participation de la commune sera de 1.9 Mio maximum répartis sur plusieurs années. Le plus gros montant devra être compté en 2026 vu la finalité du projet.

En Baudia : une canalisation devrait être faite pour l'aménagement d'une parcelle, terrain en zone à bâtir acquis par une société. Dès que le PAL sera approuvé, cette société va construire un certain nombre de bâtiments sur cette parcelle et la commune devra relier le réseau d'eau.

M. le Syndic donne plusieurs détails sur les différents points des montants prévus pour l'eau – épuration dont les travaux seront effectués selon l'évolution des constructions.

Blessonney : la route de la Fin étant terminée, il faudra prévoir de mettre en séparatif le quartier du Blessonney

Déchetterie : 2022 – il y a une réflexion qui est faite mais il en parlera dans le divers.

Salle de sport remplacement du système de chauffage : au vu de l'ancienneté, une réflexion doit être apportée car actuellement c'est un système à mazout et la loi interdit en tant qu'entreprise d'utilité publique, de faire du chauffage fossile qui n'est pas reconnu comme sain.

Ecole de Villarimboud : une étude importante est prévue pour le secteur du bâtiment.

Il faudra fixer les priorités en fonction de l'évolution de la situation et aussi l'exécution des travaux en temps voulu, lors d'opportunité, sans devoir grever les finances communales ou passer par d'éventuelles augmentations du taux d'impôt.

Aucune question n'étant posée, M. le Syndic passe au point 4.

4. Règlements communaux – approbation

4.1 Règlement scolaire

M. Jacques Wicht présente le sujet : du fait que les anciens règlements scolaires des communes de La Folliaz et Villaz-st-Pierre étaient relativement récents (2018), ce nouveau

règlement n'a subi aucune modification majeure, si ce n'est les coordonnées administratives pour la nouvelle commune.

Pour la présentation de cet objet, il donne la parole à Mme Laetitia Reynaud, responsable du dicastère des écoles.

Mme Laetitia Reynaud donne quelques explications. Il n'y a pas beaucoup de modifications car nous avons le même pour les deux anciennes communes. Deux éléments modifiés en plus des modifications standards de la nouvelle commune :

art. 6 : le cursus scolaire peut être effectué dans une école à l'extérieur ; pour cela, les frais effectifs peuvent être facturés à raison de fr. 1'000.- maximum. L'Etat de Fribourg a proposé d'augmenter le seuil à fr. 3'000.-, ce qui a été fait. Aussi, cette école peut se passer dans une école allemande à Fribourg et le seuil a été élevé, pour cette dernière, à fr. 5'000.-. On n'a pas eu le choix.

Conseil des parents : il est toujours composé de plus de parents que de représentants des communes ; actuellement avec la nouvelle commune, on aura un Responsable d'établissement, un délégué des enseignants et le responsable des écoles au niveau de la commune. Donc, on doit avoir au minimum 4 parents. On a ainsi abaissé à 3 représentants des autorités et 4-5 représentants des parents donc au maximum 8 personnes. Ce sont les seules modifications.

N'ayant pas de questions, M. le Syndic passe au vote.

Le règlement scolaire est accepté, à main levée, par

Oui	59
Non	0
Abstentions	2

4.2 Règlement de l'Accueil extrascolaire

M. Jacques Wicht précise que l'Accueil extrascolaire a été mis sur pied à la rentrée 2019 et ainsi les règlements des anciennes communes de La Folliaz et Villaz-st-Pierre datent de la même année. Dans ce contexte, aucune modification majeure n'a été faite si ce n'est les coordonnées administratives pour la nouvelle commune. Pour la présentation cet objet, il donne la parole à Mme Laetitia Reynaud, responsable du dicastère des écoles. Mme Laetitia Reynaud n'a rien de particulier à ajouter.

N'ayant pas de question, M. le Syndic passe au vote.

Le règlement de l'Accueil extrascolaire est accepté, à main levée, par

Oui	59
Non	0
Abstentions	2

4.3 Règlement sur le droit de cité communal

M. Jacques Wicht précise que le nouveau règlement sur le droit de cité communal a été élaboré selon la loi entrée en vigueur au 1er janvier 2018 et le règlement type s'y référant. Seule la commune de Villaz-st-Pierre détenait un tel règlement et le règlement présenté s'est basiquement calqué sur ce dernier. Il a été préavisé favorablement par le Service des communes et le Service des naturalisations.

Pour la présentation de cet objet, il donne la parole à Mme Patricia Zahno, responsable du dicastère du social.

Mme Patricia Zahno explique que la Commune de La Folliaz n'avait pas de règlement et celui de Villaz-st-Pierre datant de 2019. Une nouvelle loi date de 2018. Le Service cantonal a demandé quelques modifications : sur certains émoluments, une fourchette de prix a été requise au lieu du prix fixe. Sinon l'ensemble du règlement a été accepté.

N'ayant pas de question, M. Jacques Wicht remercie Mme Patricia Zahno et passe au vote.

Le règlement sur le droit de cité communal est accepté, à main levée, par

Oui	59
Non	0
Abstentions	2

4.4 Règlement relatif à la participation communale sur le coût des soins dentaires

M. Jacques Wicht précise que le nouveau règlement a été élaboré sur la base de la loi cantonale, le règlement type s'y référant ainsi que les règlements des anciennes communes de La Folliaz et Villaz-st-Pierre. Aucune modification majeure n'a été faite si ce n'est un barème de réduction plus explicite.

Pour la présentation cet objet, il donne la parole à Mme Laetitia Reynaud responsable du dicastère des écoles

Mme Laetitia Reynaud explique que les deux anciennes communes avaient déjà des règlements plus ou moins semblables. Il s'agit des contrôles dentaires mais pas de l'orthodontie. Et le nouveau règlement s'est calqué sur ces deux règlements sans l'orthodontie. Elle explique le système de subventionnement selon le tableau affiché. C'est le point 3.91 de l'avis de taxation qui sera pris en compte pour décider du subventionnement, sur recommandation du Service des communes, car ce sont les familles qui ont un revenu faible qui nécessitent de l'aide et non les personnes qui peuvent déduire les travaux dans leur avis par exemple. C'est ainsi un système plus correct.

Elle a fait un comparatif avec les anciens règlements ; celui-ci est plus généreux pour les familles. Ce tableau est appliqué dans bien quelques communes glânoises.

M. Jacques Python pense que le calcul de revenu est à clarifier sur le fait qu'il doit y avoir tous les cas de figure possibles : marié, divorcé, familles recomposées, etc.

Mme Laetitia Reynaud précise qu'il s'agit de l'avis de taxation du parent qui a la charge des enfants qui est pris en compte. C'est plus facile. Ce ne sont pas des montants importants. Il était difficile de mettre en place d'autres systèmes de calculation, plus détaillés. Cela étant, les cas particuliers seront traités individuellement. On voulait un système qui aide les familles sans avoir une lourdeur dans les démarches.

N'ayant plus de question, M. Jacques Wicht remercie Mme Laetitia Reynaud et passe au vote.

Le règlement relatif à la participation communale sur le coût des soins dentaires est accepté, à main levée, par

Oui	55
Non	0

5. ABMG – Association à Buts Multiples des communes de la Glâne – approbation des nouveaux statuts

M. Jacques Wicht rappelle le but de cette association qui est reconnue par la Loi sur les communes et qui permet de travailler pour les services tels que la Petite enfance, les Curatelles, tout cela chapeauté par l'ABMG.

L'ABMG adoptera les normes du nouveau programme comptable MCH2 dès le 1er janvier 2021. A cet effet, l'ABMG doit procéder à une modification de ses statuts afin de répondre à la nouvelle législation sur les finances communales et a profité de l'occasion pour les réviser entièrement. Entre autres, le comité de direction a décidé d'y intégrer, en cas de besoin, une limite d'endettement pour investissements de fr. 500'000.-. La nouvelle version des statuts de l'ABMG a été approuvée par les délégués lors de l'assemblée du 05.11.2020 à Siviriez.

Tous les points modifiés sont repassés en revue avec les commentaires nécessaires de M. Jacques Wicht. Tous les points qui ont été modifiés par l'ABMG ont été approuvés en séance du 5 novembre 2020 par l'assemblée des délégués.

M. Stéphane Nicolet fait remarquer que pour ce point, les détails sont indiqués à l'écran, ce qui n'a pas été fait pour le budget de fonctionnement.

M. Jacques Wicht fait observer que le budget de fonctionnement a été présenté mais sous une autre forme qu'habituellement. Il comprend la remarque.

N'ayant pas de question, M. le Syndic passe au vote.

Les nouveaux statuts de l'ABMG sont acceptés, à main levée, à l'unanimité

6. SLPP-GV Service de logopédie, psychologie et psychomotricité Glâne-Veveyse – approbation des nouveaux statuts

M. Jacques Wicht explique qu'avec l'introduction du nouveau programme comptable MCH2, le Service a dû revoir ses statuts et y introduire quelques nouvelles normes notamment la nomination d'une commission financière. Le Service des communes a préavis favorablement les statuts présentés. Aussi, ils ont été validés par les délégués des communes lors d'un vote par correspondance ; l'assemblée en présentiel n'ayant pu se faire au vu des restrictions sanitaires actuelles.

Pour la présentation cet objet, il donne la parole à Mme Laetitia Reynaud, responsable du dicastère des écoles

Mme Laetitia Reynaud précise pour M. Stéphane Nicolet que le genre de présentation nous est imposée et qui est la même pour toutes les communes.

Elle donne l'explication que ce Service couvre la Veveyse et la Glâne et intervient dans tous les cercles scolaires. Pour la mise en place du nouveau programme comptable MCH2, les modifications présentées sont pratiquement les mêmes que celles de l'ABMG. Elle énumère les différents points modifiés avec les commentaires s'y référant.

Aucune intervention n'ayant lieu, M. le Syndic remercie Mme Laetitia Reynaud et passe au vote.

Les nouveaux statuts du SLPP-GV sont acceptés, à main levée, par

Oui	60
Non	0
Abstention	1

7. Divers

a. La Poste

M. Jacques Wicht explique que près de 530 signatures ont été récoltées sur format papier ou numérique. Il remercie tous ceux qui ont participé à cette récolte. Une délégation du Conseil communal va rencontrer à nouveau la Poste le lundi 1^{er} février 2021. La décision de fermeture de la poste dans sa forme actuelle apparaît bien effective. C'est pourquoi, le Conseil communal est à la recherche d'une solution qui puisse maintenir les meilleurs services à la population. Il espère pouvoir vous donner d'autres informations lors de la prochaine assemblée.

b. Déchetterie

M. le Syndic explique que l'ancienne commune de Villaz-st-Pierre avait un crédit d'étude pour ce nouveau projet ; discussion également tenue avec la commune de La Folliaz lors des échanges de fusion. Un groupe de travail sous la responsabilité du Conseiller M. Frédéric Moullet a travaillé ces derniers mois à l'élaboration d'un projet de nouvelle déchetterie qui sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Nous devons en parallèle élaborer le nouveau règlement communal pour la gestion des déchets. Chaque citoyen a reçu ses factures pour ses déchets établie en fonction des anciens règlements. Nous avons deux ans pour établir le nouveau règlement.

c) Elections communales

M. Jacques Wicht donne des précisions :

La législature 2016-2021 touche à sa fin et le renouvellement de vos autorités aura lieu les dimanches 7 et 28 mars prochains. Le Conseil communal actuel travaille ensemble depuis près d'un an et celui-ci vous informe que l'ambiance y est très bonne, constructive et que chacun s'y sent très à l'aise. Cette élection se déroulera cette fois encore avec les deux anciens cercles électoraux, c'est-à-dire celui de l'ancienne commune de la Folliaz et celui de l'ancienne commune de Villaz-St-Pierre.

Il vous informe ce soir que les quatre membres du cercle électoral de la Folliaz, c'est-à-dire Mme Laetitia Reynaud et MM. Jean-Daniel Roux, Frédéric Moullet et Dominique Kaech sont candidats pour un nouveau mandat. Pour le cercle électoral de Villaz-St-Pierre, Mmes Patricia Zahno, Nicole Aeschlimann, M. Sébastien Clivaz et lui-même sont également candidats pour un nouveau mandat. A ce jour, il manque une personne afin d'être cinq sur le cercle électoral de l'ancienne commune de Villaz-st-Pierre et le Conseil communal est en discussion. Pour les personnes intéressées vous pouvez sans autres vous adresser à lui-même ou à un membre du Conseil.

La mise en place de la nouvelle Commune a été une tâche assez lourde et la reconduction par nos citoyens lors des élections de mars des membres actuels de l'exécutif permettrait une continuité rapide et efficace des défis qui nous attendent.

d) Maison communale

M. Jacques Wicht donne des informations : la fin des travaux est proche. Les aménagements extérieurs viennent de se terminer et pour les bureaux et salles, ils ne restent que quelques petits agencements à effectuer. En raison de la situation sanitaire, nous n'avons pas pu organiser la visite du bâtiment, mais nous espérons pouvoir le faire dès le printemps venu.

e) Majorité

M. Jacques Wicht : 26 jeunes ont atteint cette année leur majorité. Pour les raisons sanitaires connues, nous n'avons pas pu organiser la traditionnelle soirée pour celles et ceux qui souhaitaient y participer. Cependant, le Conseil communal ne voulait pas simplement annuler cet événement et en remplacement chaque jeune recevra la semaine prochaine une attention livrée par la poste.

N'ayant plus d'information à partager, M. le Syndic ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée.

M. Roger Eltschinger revient sur le projet de la nouvelle déchetterie qui se situera près de la fromagerie, il y a des caves, un magasin qui cartonne avec des produits du terroir et se demande s'il y aurait également une benne à gazon tout près ?

M. Jacques Wicht confirme la présence de la benne à gazon car c'est le seul terrain qui appartient à la commune et qui se trouve justement entre le terrain de foot et la fromagerie. C'est actuellement un projet et une réflexion doit encore se faire tout en tenant comptes des éléments de l'endroit.

M. Marc Lecoultre aborde le sujet de la réfection de la Route de la Fin. Il ne veut pas entrer en débat sur le sens de la circulation, car ce serait trop long. Il désirait un trottoir et il a été créé, ce qui est très appréciable, assurant une sécurité. Il pense qu'il faut aussi relever les points positifs. Merci à la commune.

M. André Sallin a deux questions : est-ce qu'un propriétaire privé peut demander l'intervention de la commune pour débarrasser ses branches ? et deuxième question ; est-ce que c'est facturé ?

M. Jacques Wicht relève que la commune est déjà intervenue pour des personnes âgées ou pas bien motorisées. Dans ces cas, ce n'est pas facturé car c'est un service à la communauté, à la population. Il ne faut bien sûr pas juste demander mais voir s'il y a la possibilité avec un voisin ou une connaissance pour avoir une aide.

M. Pierre-Alain Chassot mentionne que la présélection sur la route cantonale n'a pas été nécessaire pour la route de la Fin ; tant mieux c'est une économie. Mais ce budget ne pourrait-il pas être reporté pour une présélection sur la route cantonale donnant accès à la route En Baudia. Elle serait nécessaire car il y a des accidents.

M. Jacques Wicht remercie pour la communication. Il relève que depuis de longues années c'est un point noir sur l'entrée sur la route cantonale. Cela étant, en relation avec le passage sous voie qui devra être créé, il n'y aurait plus de passage sur la route cantonale. Le passage en Baudia sera utilisé pour la mobilité douce.

M. Jacques Python se questionne sur l'emplacement du passage sous voie.

M. Jacques Wicht relève que la pré-étude faite avec un coût de 15 Mio, et une participation communale pas si élevée que ça avec 1.9 Mio. Cela se situera sûrement dans le secteur en dessous de la halle de gym.

M. Jacques Python propose, en regardant la topographie, une autre solution entre Lussy et Villaz-st-Pierre en passant par le Pro-Bas.

M. Jacques Wicht arrête la proposition de M. Jacques Python car ces études ont déjà été faites par les Services de l'Etat et il n'y a pas de possibilité par rapport à ça, ayant tout un quartier en dessous. Les études ont été faites par des spécialistes pour définir l'emplacement et il n'y aura pas de changement.

M. Jean-Daniel Roux informe l'assemblée qu'il y a une perte d'eau sur le réseau communal à raison de 100m³/jour et cela plus particulièrement sur Villaz-st-Pierre. Il y a deux jours que le Service des eaux recherche en ciblant quelques endroits. Il demande que chacun soit attentif quant à un éventuel écoulement d'eau anormal ou autres, éventuellement dans une gargouille ou un drainage. Les recherches au niveau communal sont en cours.

La parole n'étant plus demandée et le tractanda étant épuisé, M. le Syndic termine cette assemblée et remercie toutes et tous pour votre participation. Merci pour la confiance que vous témoignez à votre Conseil communal

Un grand merci aux membres de la Commission financière, à son président M. Jacques Esseiva. Merci aux membres de toutes les Commissions qui ont été appelés à se réunir durant l'année écoulée.

Merci à toute l'équipe de l'administration communale pour son engagement, Mmes Rime, Bovet, Remy, Mettraux, Bifrare, Iancu. Merci à notre édilité, MM. Yerly, Marmy, Jonin et Chammartin. Il profite de souhaiter plein succès pour son avenir à M. Maxime Jonin qui nous quitte au 31 décembre 2020. Merci à nos concierges, Mmes Mendes, Viera, Martins et Clivaz. Il profite de remercier Mmes Bastian et Lopes qui ont donné leur démission au 31 octobre dernier. Merci également à toutes les personnes qui collaborent à la bonne marche de notre commune.

Merci à toute l'équipe du Conseil communal pour son engagement, son travail, et la bonne entente qui règne. Merci Cher(e)s Collègues.

En cette période très particulière, le Conseil communal tient à transmettre à toutes les personnes touchées de près ou de loin par cette pandémie son plus vif soutien dans les moments traversés. Il tient à rappeler à chacune et chacun qu'il est nécessaire de maintenir notre grande prudence et de respecter toutes les dispositions déjà en vigueur et celles qui seront mise en place ces prochains jours. Il sera difficile de passer les Fêtes comme nous aurions aimé le faire, mais il est nécessaire de concéder encore quelques sacrifices afin que dans une année nous puissions dire : **C'EST DERRIERE**.

Il vous souhaite à toutes et tous une très belle fête de Noël. Il vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021. Que la santé, la joie et le succès vous accompagnent.

L'assemblée est levée à 22h15.

Le Syndic
Jacques Wicht



La Secrétaire
Christiane Rime

